

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2023 -

DÉCISION N° 23 - 07 - 049

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 17 octobre 2023 à partir de 10 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

Décision 5 : Le nouveau positionnement de la fonction accueil au sein de l'organigramme du SDIS et de son corps départemental.

Jusqu'en 2022, la fonction « accueil » du centre départemental a été rattaché au bureau des ressources humaines. Compte tenu de la difficulté à gérer les périodes de remplacement du titulaire du poste sur certaines périodes, une nouvelle organisation a été proposée auprès des représentants élus en comité social territorial, réuni le 19 septembre 2023.

Cette modification sera également l'occasion de procéder à la réorganisation du groupement prévision – prévention, et notamment à la redéfinition des missions des assistantes de gestion.

En effet, l'organigramme intégré dans l'arrêté portant organisation du SDIS et de son corps départemental, sera modifié pour intégrer les modifications suivantes :

- ✓ La fonction « accueil » du centre départemental sera détachée du bureau des ressources humaines et rattachée au groupement prévision - prévention.
- ✓ Les assistantes de gestion administrative intervenant au sein des bureaux de la prévention et de la prévision, qui étaient au nombre de 3 de 2020 à 2023 suite à un départ à la retraite, sont actuellement au nombre de 4 depuis à un nouveau recrutement.

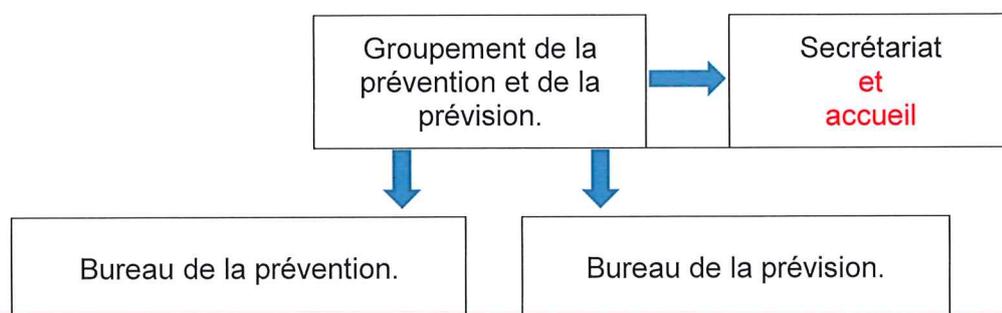
Ce renfort permet une disponibilité supplémentaire afin que la fonction « accueil » puisse être occupée de manière continue tous les jours ouvrés de l'année, et pendant les périodes d'ouverture du centre départemental au public.

De manière concrète, les fiches de poste seront établies de la manière suivante :

⇒ 2 assistantes de gestion effectueront à la fois des missions d'accueil pour le centre départemental, et des missions de secrétariat pour le groupement prévision – prévention. Elles percevront la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

⇒ 3 assistantes de gestion effectueront des missions de secrétariat pour le groupement prévision – prévention. Les sollicitations pour des missions d'accueil n'interviendront qu'à titre exceptionnel pour des événements non prévus. La nouvelle bonification indiciaire (NBI) ne sera donc pas attribuée pour cette mission accessoire.

Ainsi, l'organigramme connaîtra l'évolution suivante :



**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau du conseil d'administration approuve le nouveau positionnement de la fonction accueil au sein de l'organigramme du SDIS et de son corps départemental tel qu'indiqué ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE